

adopté

SÉNAT

le 20 novembre 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

---

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*portant modification de l'article 95*  
**du Code de la famille et de l'aide sociale.**

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

Article unique.

Au premier alinéa de l'article 95 du Code de la famille et de l'aide sociale, les mots « enfants mineurs de vingt et un ans » sont remplacés par le mot « mineurs ».

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 novembre 1975.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

**Voir les numéros :**  
**Sénat : 20 et 47 (1975-1976).**